



plan de situation 1/2500

Etre au calme, manger sous le pommier, rencontrer son voisin, cueillir les légumes du jardin, discuter avec l'agriculteur, voir les enfants jouer dans la ruelle, se rencontrer dans l'épicerie... Le projet avec le nombre important de logements qu'il intègre, cherche à révéler tous les potentiels du village d'Athenaz et à développer un art d'y vivre.

Habiter ce village, c'est tout d'abord en faire partie. Pour cela, le projet tente de s'accorder avec les quelques règles qui ont façonné les atmosphères authentiques et qui participent à l'identité du lieu. A partir de l'observation des lieux et de l'étude de cartes historiques, il est important de relever les qualités intrinsèques du village.

Athenaz, village rural, appartient à la fois au **paysage du val de l'affluent de l'Aire au Sud**, marqué par sa topographie et ses structures bocagères et à la fois, au **plateau agricole Nord**, caractérisé par les grandes parcelles et les arbres isolés.

La structure vière du village est très simple, deux routes deviennent **rues dans le noyau villageois ancien**. De part et d'autre, des rues, des **coeurs** ou encore des **jardins accueillent les usages de la vie villageoise** et donnent accès aux bâtiments. Ils contribuent à créer une ambiance qui apaise la circulation, et qui confère au village un charme et une identité propre. **L'orientation des fatages** de toutes les anciennes maisons d'Athenaz est Nord-Est et Sud-Ouest dans la même direction du Salève et du Jura. Cette orientation est également celle du couloir des vents dominants (la bise soufflant du NE, le vent du SO).

Ce noyau bâti a été édifié pour l'habitat et l'agriculture avec **simplicité et économie de moyens** en utilisant les ressources locales. Il est aussi en relation étroite avec la **ceinture de vergers** et de jardins productifs autrefois indissociables de la vie en campagne et qui persiste encore aujourd'hui par endroit.

Enfin, le **chemin de la Combe**, construit à des fins d'exploitation **autour du village**, est très qualitatif car il contourne et contient la partie Nord-Ouest du village.

Toutes ces situations sont autant d'inspirations qui nous servent dans l'élaboration de notre projet.



Heinrich Tessonow



structure villageoise tramée, seul, Athenaz



la parcelle et son verger



construction annexe, Athenaz



densité, micro spatialité, Athenaz



fronçages du quartier Vauban, Freiburg



MAILLAGE DES RUES ET CHEMINS

Après la première observation sur la qualité des deux rues principales du village, nous constatons que les nouvelles voies d'accès aux habitations sont, en général, des voies sans issues qui ne se connectent pas entre elles. Nous proposons comme base fondatrice de notre projet une nouvelle ruelle pour relier la route d'Athenaz et la route de Grenand. Cette ruelle est accessible aux regards des passants mais n'est pas réservée à la circulation ou au stationnement des véhicules.

La seconde intention de notre projet consiste à prolonger le chemin de la Combe en frange du village vers le centre sportif et d'en faire une boucle de chemin piéton au tour du village. L'installation de cette couronne permet aussi de former un maillage piéton avec des servitudes de passage pour permettre la promenade sécurisée dans le village et créer des perméabilités entre les infrastructures, la maison communale et les champs.



DOMANIALITE

Une bonne organisation des espaces extérieurs ainsi qu'une étroite gestion du foncier sont nécessaires pour garantir la cohabitation des usages privés/publics. Nous présentons ici des hypothèses de statut foncier pour les sous-espaces que le projet génère.

Statut public
La nouvelle ruelle, plus précisément l'espace de la chaussée piétonne fait l'objet d'une cession d'usage public afin que les habitants du village puissent emprunter librement et rejoindre directement la place publique. La place du village (adjacente à la servitude de la ruelle) a un statut de publique.

Statut collectif
Le verger a un statut d'espace collectif. Son usage est proposé aux habitants des bâtiments A, B, C et D. Il pourrait être entretenu par un agriculteur ou par les habitants.

Statut privé
Deux lots sont dédiés aux logements : le lot des bâtiments contigus (bâtiments A, B, C) et le lot du bâtiment rayonnant (bâtiment D). Dans chacun de ces lots, deux types d'espaces privés sont à relever. Ceux « avant » appelés frontages et ceux « arrière » appelés marges de privacité. Ces espaces sont soumis à une charte d'aménagement qui indique quelques règles pour assurer une distance entre les usages privés et les usages publics ou collectifs, tout en gardant une certaine porosité.



FORME VILLAGEOISE

Notre projet s'inscrit dans la continuité des anciennes structures villageoises bâties. Les murs pignons construits en maçonnerie protégeaient autrefois les habitations du vent, et de faisaient pas d'obstacles aux couloirs des vents. Aujourd'hui, ils gardent cette fonction protectrice et participent pleinement au caractère villageois et à la minéralité du lieu. Dans notre projet, nous utilisons le mur pignon minéral comme un thème architectural.

Trois volumétries sont proposées : la première, située au Nord-Est de la parcelle, est linéaire contigue et entrecoupée en trois parties par des murs de refend en forme de pignons. La seconde, située au Sud-Ouest de la parcelle, est compacte et fractionnée en deux volumes qui glissent l'un sur l'autre. Enfin, la dernière volumétrie, située au centre de la parcelle, a une forme solitaire et abrite des activités communales publiques.

La division de ces volumes est une manière de retrouver le rythme volumétrique villageois et de parcelliser le terrain en plusieurs parties. Ce processus crée un morcellement qui permet d'adapter les nouvelles constructions à l'échelle du village d'Athenaz.

Le bâtiment solitaire est symbolique, il fait référence aux édifices collectifs présents dans les villages ruraux comme le four banal, le moulin, la scierie... Le fait d'emprunter cette typologie de bâtiment commun pour marquer la place du village permet de renforcer l'identité et d'affirmer la volonté de vivre ensemble à Athenaz.



place du verger



chemin de la fontaine



coupe du chemin de la fontaine 1/200





typologie traversante, du verger à la ruelle

